

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE

SPERIAN PROTECTION



INITIÉE PAR

HONEYWELL HOLDING FRANCE¹



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR



Le présent document relatif aux autres informations de l'initiateur, Honeywell Holding France (celle-ci se réservant la faculté de se substituer Honeywell France C., dès lors qu'elle obtiendrait plus de 94% du capital de la société Sperian Protection) a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 9 juillet 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'Instruction de l'AMF n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Honeywell Holding France et de la société Honeywell France C.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat de l'initiateur sur Sperian Protection visée par l'AMF le 22 juin 2010, sous le numéro 10-191, en application d'une décision de conformité en date du 22 juin 2010.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Deutsche Bank AG
Succursale de Paris
3, avenue de Friedland
75008 Paris

Honeywell Holding France
2, rue de l'Avenir
Zone Industrielle Inova 3000
88150 Thaon-les-Vosges

Lazard Frères Banque
121 boulevard Haussmann
75008 Paris

¹ Honeywell Holding France est une filiale indirecte de Honeywell International Inc, société régie par le droit du Delaware, dont le siège est sis au 101 Columbia Road, Morristown, NJ 07962 (New Jersey – Etats Unis d'Amérique).

TABLE DES MATIERES

1	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE	4
1.1	CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	4
1.2	FINANCEMENT DE L'OFFRE	5
1.2.1	Financement de l'Offre.....	5
1.2.2	Coût de l'Offre.....	5
1.2.3	Organigramme simplifié du groupe Honeywell.....	5
2	PRESENTATION DE L'INITIATEUR : HONEYWELL HOLDING FRANCE S.A.S.	6
2.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR.....	6
2.1.1	Dénomination sociale.....	6
2.1.2	Siège social	6
2.1.3	Forme et nationalité.....	6
2.1.4	Registre du commerce.....	6
2.1.5	Durée et exercice social.....	6
2.1.6	Objet social de la société	6
2.1.7	Consultation des documents constitutifs de l'Initiateur.....	7
2.2	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR	7
2.2.1	Montant du capital social.....	7
2.2.2	Répartition du capital social - contrôle	7
2.2.3	Titres.....	7
2.3	DIRECTION ET CONTROLE DE HONEYWELL HOLDING FRANCE	8
2.3.1	Président.....	8
2.3.2	Commissaires aux comptes.....	8
2.4	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR.....	8
2.4.1	Principales activités	8
2.4.2	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	9
2.4.3	Employés.....	9
2.5	INFORMATIONS FINANCIERES DE L'INITIATEUR	9
3	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE HONEYWELL FRANCE C.	25
3.1	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT HONEYWELL FRANCE C.	25
3.1.1	Dénomination sociale.....	25
3.1.2	Siège social	25
3.1.3	Forme et nationalité.....	25
3.1.4	Registre du commerce, durée et exercice social.....	25
3.1.5	Objet social de la société	25
3.1.6	Consultation des documents constitutifs de Honeywell France C.	26
3.2	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE HONEYWELL FRANCE C.....	26
3.2.1	Montant du capital social.....	26
3.2.2	Répartition du capital social - contrôle	26
3.3	DIRECTION ET CONTROLE DE HONEYWELL FRANCE C.	26
3.3.1	Président.....	26
3.3.2	Commissaires aux comptes.....	27
3.4	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE HONEYWELL FRANCE C.....	27
3.4.1	Principales activités	27

3.4.2	Employés.....	27
3.4.3	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	27
3.5	INFORMATIONS FINANCIERES DE HONEYWELL FRANCE C.....	27
4	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.	45
4.1	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT HONEYWELL INTERNATIONAL INC.	45
4.1.1	Dénomination sociale.....	45
4.1.2	Siège social.....	45
4.1.3	Forme sociale - nationalité.....	45
4.1.4	Constitution, durée et exercice social.....	45
4.1.5	Objet social.....	45
4.2	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.	45
4.2.1	Montant du capital social.....	45
4.2.2	Cotation des actions ordinaires de Honeywell International Inc.....	45
4.2.3	Commissaires aux comptes.....	46
4.2.4	Gouvernement d'entreprise.....	47
4.3	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.	47
4.3.1	Description des activités.....	47
4.3.2	Employés.....	48
5	SITUATION FINANCIERE DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.....	49
6	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	50
6.1	POUR L'INITIATEUR	50
6.2	POUR HONEYWELL FRANCE C.....	50

1 RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions des articles 231-13, 231-16 et 231-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("**AMF**") dans le cadre de l'Offre (dont le terme est défini ci-dessous) déposée par Deutsche Bank AG, Succursale de Paris, et Lazard Frères Banque, pour le compte de Honeywell Holding France (ci-après "**l'Initiateur**").

1.1 CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, l'Initiateur propose aux actionnaires de la société Sperian Protection, société anonyme au capital de 15.295.246 euros divisé en 7.647.623 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune, dont le siège social est situé à Paris Nord II, 33, rue des Vanesses, 93420 Villepinte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 327 359 345, ("**Sperian**"), d'acquérir la totalité des actions de Sperian admises aux négociations sur le marché Eurolist (Compartiment B) de NYSE Euronext. ("**NYSE Euronext**") sous le code ISIN FR 0000060899, mnémonique "SPR" (les "**Actions Sperian**") émises ou à émettre à raison de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites restant à créer, à l'exception des Actions Sperian que l'Initiateur a acquises, sous conditions suspensives, en vertu d'un contrat de cession d'actions avec Essilor International, Madame Ginette Dalloz et la Société Civile Familiale Dalloz portant sur 28,3% du capital de Sperian, soit au 20 mai 2010, un nombre maximum de 5.856.177 Actions Sperian, à un prix de 117 euros par action, coupon attaché ("**l'Offre**").

L'Offre est soumise à la condition de l'apport à l'Offre, d'Actions Sperian représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 57% des Actions Sperian, sur une base totalement diluée (le « **Seuil de Réussite** »).

Pour les besoins du calcul du Seuil de Réussite, il sera tenu compte :

- Au numérateur, des Actions Sperian valablement apportées à l'Offre au jour de la clôture de l'Offre, ainsi que, le cas échéant, des Actions Sperian acquises ou que l'Initiateur serait en droit d'acquérir à sa seule discrétion, notamment aux termes d'un contrat de cession d'actions en vue d'acquérir un nombre total de 2.163.168 Actions Sperian représentant 28,3% du capital de Sperian pour un prix de 117 euros par Action Sperian ;
- Au dénominateur, de la totalité des Actions Sperian composant le capital social, sur une base intégralement diluée, au jour de la clôture de l'Offre, en ce compris les actions susceptibles d'être émises à raison des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites de Sperian (les "**Instruments d'Actionnariat Salarié**"), soit, au 20 mai 2010, 8.019.345 Actions Sperian.

L'Initiateur se réserve la faculté de se substituer Honeywell France C., société par actions simplifiée, en vue d'acquérir toute Action Sperian apportée à l'Offre dès lors que le nombre d'Actions Sperian apportées à l'Offre (où cédées à l'Initiateur en vertu du contrat de cession d'actions visé ci-dessus) représenterait plus de 94% du capital de Sperian, et à concurrence des Actions Sperian représentant la quotité du capital excédant ledit seuil de 94%. En d'autres termes, Honeywell France C pourra être substituée à Honeywell Holding France pour l'acquisition de titres Sperian au-delà du seuil de 94% du capital de Sperian.

Le contexte et les modalités de l'Offre ainsi que le contrat de cession d'actions susvisé sont détaillés dans la note d'information établie par Honeywell Holding France ayant reçu le visa n°10-191 de l'AMF en date du 22 juin 2010 et disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Celle-ci peut être obtenue sans frais auprès de :

Deutsche Bank AG
Succursale de Paris
3, avenue de Friedland

Honeywell Holding France
2, rue de l'Avenir
Zone Industrielle Inova 3000

Lazard Frères Banque
121 boulevard Haussmann
75008 Paris

1.2 FINANCEMENT DE L'OFFRE

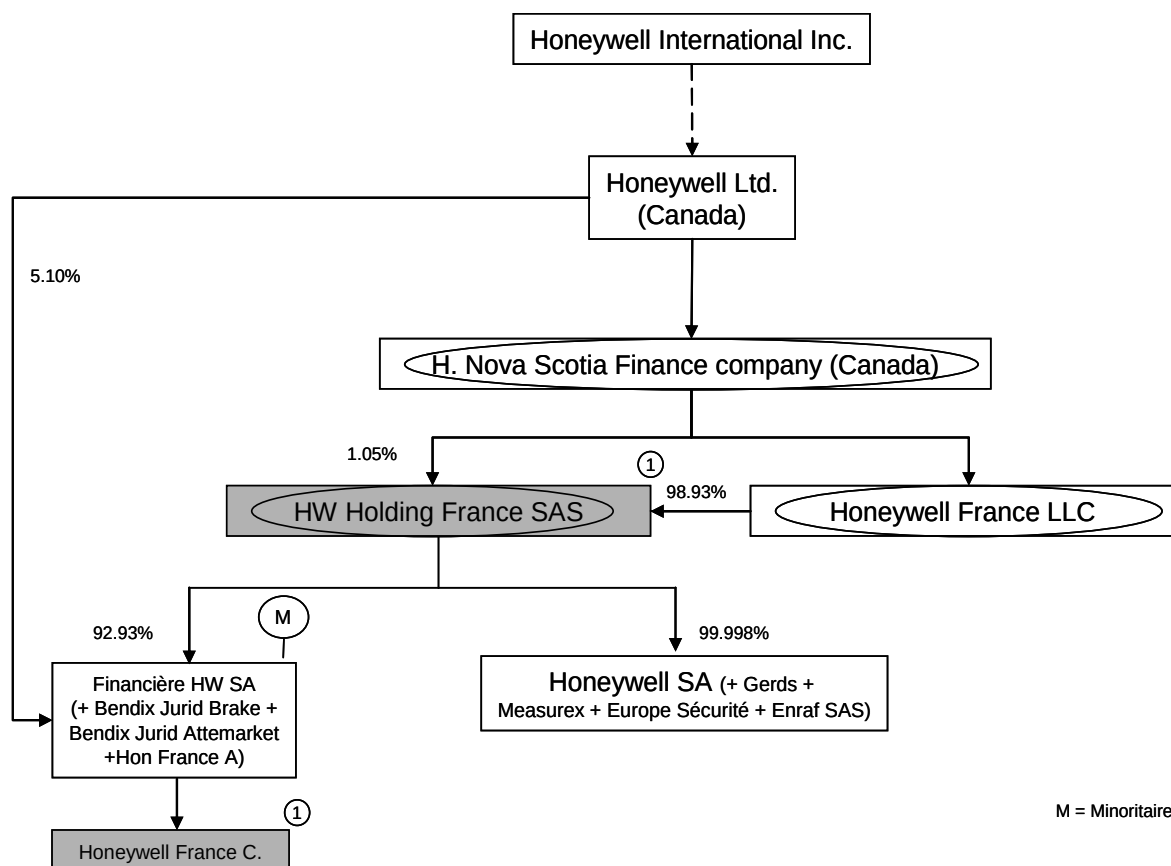
1.2.1 Financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où 100% des Actions Sperian visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre, et à supposer que l'intégralité des Actions Sperian résultant des Instruments d'Actionnariat Salarié soient émises ou acquises avant la clôture de l'Offre et qu'elles soient apportées à l'Offre, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payé par l'Initiateur aux porteurs d'Actions Sperian ayant apporté leurs actions à l'Offre (hors commissions et frais annexes et hors prix d'acquisition des actions acquises aux termes du contrat de cession d'actions visé à la section 1.1) s'élèverait à 685.172.709 euros. L'Offre sera intégralement financée par des fonds provenant du groupe Honeywell. Ces fonds ont été déposés sur un compte bloqué auprès d'une institution financière.

1.2.2 Coût de l'Offre

Le montant global des coûts engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre dans l'hypothèse où la totalité des Actions Sperian visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre, à supposer que l'intégralité des Actions Sperian résultant des Instruments d'Actionnariat Salarié soient émises ou acquises avant la clôture de l'Offre, incluant, en particulier, les coûts relatifs à l'acquisition des Actions Sperian (à l'exclusion du prix payé pour l'acquisition des Actions Sperian elles-mêmes), les honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques et comptables ainsi que de tous autres experts et autres consultants et les frais de communication est estimé à environ 17,8 millions d'euros (hors taxes).

1.2.3 Organigramme simplifié du groupe Honeywell



① Comme indiqué ci-dessus, Honeywell Holding France se réserve la faculté de se substituer Honeywell France C., en vue d'acquies tout Action Sperian apportée à l'Offre dès lors que le nombre d'Actions Sperian apportées à l'offre (ou cédées à l'Initiateur en vertu du contrat d'actions visé ci-dessus) représenterait plus de 94% du capital de Sperian, et à concurrence des Actions Sperian représentant la quotité du capital excédant ledit seuil de 94%. En d'autres termes, Honeywell Holding France pourra se substituer Honeywell France C. pour l'acquisition de titres Sperian au-delà du seuil de 94% du capital de Sperian.

2 PRESENTATION DE L'INITIATEUR : HONEYWELL HOLDING FRANCE S.A.S.

2.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

Honeywell Holding France SAS.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé Zone Industrielle - 2 rue de l'Avenir, 88150 Thaon Les Vosges.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé auprès du Registre du commerce et des sociétés de Epinal sous le numéro 425 137 833.

2.1.5 Durée et exercice social

L'Initiateur est une société créée et immatriculée le 29 novembre 1999 et, sous réserve de prorogation ou de dissolution votée par la société en assemblée générale extraordinaire, expirera le 16 novembre 2050.

L' exercice social commence le 1er janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année.

2.1.6 Objet social de la société

L'objet social de l'Initiateur est défini à l'article 2 de ses statuts , reproduit ci-dessous :

"La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- L'étude, la création, la gestion, la direction, l'administration de toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, immobilières ou financières ;
- L'acquisition, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et le fonctionnement de tous ateliers, usines, bureaux ou locaux ;
- La prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, d'établissements ou groupements d'intérêts économique de nature immobilière, industrielle ou commerciale, à créer ou déjà existantes ;
- Dans les limites du champ d'application de l'article 12 de la loi n°84-46 du 24 janvier 1984, toute transaction de financement ou de paiement au comptant avec les sociétés du groupe auquel elle appartient, comprenant, et sans limitation, tout prêt et/ou octroi de garantie, de gage, d'aval ou de tout autre engagement, garantir ses obligations et les obligations des sociétés du groupe auquel elle appartient, ainsi que, plus généralement, toute opération relative aux actions, titres, valeurs mobilières ou obligations, cession ou transfert de toute créance de toute nature, toute opération de change ou de taux d'intérêt, tout swap, toute opération de titrisation ou de défaillance ;
- La prestation de services de conseil et d'assistance en matière (i) de gestion et de suivi d'activités industrielles ou commerciales, (ii) de gestion et suivi d'opérations financières,

(iii) de gestion et suivi des ressources humaines, et (iv) généralement, toute prestation de service ou d'assistance se rapportant directement ou indirectement à l'activité de la société ou des sociétés dans lesquelles la société détient, directement ou indirectement, une participation ;

- La propriété et l'administration de tout immeuble ;
- Tous services relatifs aux activités ci-dessus et aux activités des sociétés dans lesquelles la société détient, directement ou indirectement, une participation, notamment tous services de valorisation de son expérience, d'assistance, d'études, de formation et de conseils d'ordre technique, commercial, publicitaire, administratif et financier ;
- L'étude, l'obtention, l'acquisition, le développement, l'exploitation, la vente, la cession, sous quelque forme que ce soit, dans tous les pays du monde, de toutes dénominations commerciales, marques, dessins, modèles, procédés et secrets de fabrication, inventions, demandes de brevets, perfectionnements et extensions, savoir-faire et tous autres droits de propriété industrielle et intellectuelle, ainsi que l'acquisition, l'exploitation et la concession de toutes licences des droits ci-dessus ;
- Toutes opérations, permettant ou facilitant le financement des transactions précitées comprenant, sans limitation, l'émission de tout instrument financier sous forme de dette ou de tout titre, valeur mobilières ou obligation (notamment les valeurs mobilières composées et les valeurs mobilières complexes) et tout emprunt obligataire ;
- Et, de manière générale, effectuer toute opération industrielle, financière ou commerciales, qu'elle soit relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui peuvent être liées directement aux objets ci-avant énoncés."

2.1.7 Consultation des documents constitutifs de l'Initiateur

Les documents constitutifs de l'Initiateur peuvent être consultés au Tribunal de commerce d'Epinal.

2.2 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

2.2.1 Montant du capital social

Au 31 décembre 2009, l'Initiateur a un capital social d'un montant de 939.389.210 euros, entièrement libéré et divisé en 4.696.946.050 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune.

2.2.2 Répartition du capital social - contrôle

A la date du présent document, toutes les actions de l'Initiateur sont nominatives et sont détenues de la manière suivante :

- 98,95% des actions de l'Initiateur sont détenues par Honeywell France LLC, une société entièrement détenue par H. Novia Scotia Finance I company (Canada), qui est elle-même détenue indirectement en intégralité par Honeywell International Inc., et
- 1,05% des actions de l'Initiateur détenues directement par H. Novia Scotia Finance I company (Canada).

2.2.3 Titres

L'Initiateur n'a pas émis de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital et n'a pas émis d'actions à droit de vote double. L'Initiateur n'est pas une société cotée et, en tant que SAS, n'est pas autorisé à faire d'offre au public.

2.3 DIRECTION ET CONTROLE DE HONEYWELL HOLDING FRANCE

2.3.1 Président

Le seul mandataire social de l'Initiateur est son Président.

Les fonctions du Président au sein de l'Initiateur sont exercées par M. Jérôme Maironi, qui a été nommé le 16 juillet 2004. La durée du mandat du Président est de un an, expirant le 30 juin 2010. Le mandat du Président est renouvelable. Le Président peut être révoqué de ses fonctions à tout moment sur simple décision de l'associé unique ou sur simple décision des actionnaires.

Il dispose, en tant que représentant légal de la société, de tous pouvoirs pour engager l'Initiateur.

M. Jérôme Maironi occupe divers mandats de mandataire social dans les sociétés du groupe Honeywell. Les autres postes de direction qu'occupe M. Jérôme Maironi en dehors du groupe Honeywell sont notamment les fonctions de Président de Enraf Marine Systems SAS et de Honeywell Libya SAS.

2.3.2 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire de l'Initiateur est PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine. PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé le 28 décembre 2005, pour un mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de 2010.

Le commissaire aux comptes suppléant de l'Initiateur est M. Nicolas Yves, 63 rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine. M. Nicolas Yves a été nommé le 28 décembre 2005, pour un mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de 2010.

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

2.4.1 Principales activités

L'Initiateur est une société holding détenant des participations dans plusieurs sociétés du groupe Honeywell.

Honeywell Holding France SAS détient, directement, sept filiales (Financière Honeywell SA, Honeywell SA, Honeywell Pittway France SA, LMB SAS, Société d'Etudes et de Constructions Aéro-Navales SAS, Honeywell France E., Honeywell Finco France SAS).

Financière Honeywell SA détient à son tour seize filiales, énumérées ci-dessous :

Filiales directes de Honeywell Holding France	Sous-filiales	Pourcentage de détention
Financière Honeywell SA		92.93%
	Honeywell France C SAS	100%
	Honeywell Europe Services SAS	100%
	Honeywell Aftermarket Europe SAS	100%
	Honeywell Matériaux de Friction SAS	100%
	Honeywell Polymers SAS	100%
	Honeywell Systèmes de Freinage SA	99.999%
	Honeywell Laminate Systems SA	99.999%
	Honeywell Finco France SAS	11.80%
	Honeywell Oceania Holdings SAS	0.02%

	Honeywell Aftermarket Europe Srl (It)	100%
	Honeywell Aftermarket Europe SA (Sp)	99.83%
	Honeywell Aftermarket Europe Ltd (UK)	100%
	Honeywell Algérie Sarl (Alg)	85%
	AlliedSignal Servicos Industriais e Comerciais Portugal, LDA (Por)	100%
	AlliedSignal Automotive Ltda (Bre)	40%
	Honeywell International de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mex)	39.67%
Honeywell SA		99.99%
Honeywell Pittway France SA		86.58%
LMB SAS		100%
Société d'Etudes et de Constructions Aéro-Navales SAS		100%
Honeywell France E SAS		100%
Honeywell Finco France SAS		7.07%

2.4.2 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'évènement exceptionnel ou de litige significatif susceptible d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses actifs.

2.4.3 Employés

L'Initiateur a trois employés à la date du présent document.

2.5 INFORMATIONS FINANCIERES DE L'INITIATEUR

Les états financiers de l'Initiateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent ci-après :

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Associés

HONEYWELL HOLDING FRANCE

2, rue de l'Avenir

ZI Inova 3000

88150 Thaon les Vosges

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HONEYWELL HOLDING FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

HONEYWELL HOLDING FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009 - Page 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Marty

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 234 422 496	317 331 362	917 091 134	880 355 134
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 234 422 496	317 331 362	917 091 134	880 355 134
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	220 763		220 763	150 209
Autres créances	531 635		531 635	8 380 281
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	16 996 498		16 996 498	53 135 825
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	17 748 897		17 748 897	61 666 315
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 252 171 392	317 331 362	934 840 030	942 021 448

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 939 389 210)	939 389 210	939 389 210
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(5 912 877)	(18 424 469)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	549 972	12 511 592
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	934 026 305	933 476 333
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 781	
Provisions pour charges	47 762	31 273
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	49 543	31 273
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 305
Dettes fiscales et sociales	208 947	104 656
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	555 235	8 390 881
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	764 182	8 513 842
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	934 840 030	942 021 448

Résultat de l'exercice en centimes **549 972,05**

Total du bilan en centimes **934 840 030,26**

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	674 997		674 997	507 061
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	674 997		674 997	507 061
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1	1 099
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			674 998	508 160
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			104 293	220 507
Impôts, taxes et versements assimilés			9 504	7 766
Salaires et traitements			393 390	315 928
Charges sociales			180 853	154 053
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 134	7
CHARGES D'EXPLOITATION			690 174	698 261
RESULTAT D'EXPLOITATION			(15 176)	(190 101)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				7 555 770
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			260 546	1 550 093
Reprises sur provisions et transferts de charges				201 700
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			260 546	9 307 563
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 000	
Intérêts et charges assimilés				153 916
Différences négatives de change			62	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			8 062	153 916
RESULTAT FINANCIER			252 484	9 153 647
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			237 308	8 963 545

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	330 934	62 321 989
Reprises sur provisions et transferts de charges	31 273	69 860
PRODUITS EXCEPTIONNELS	362 207	62 391 849
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		58 812 529
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	49 543	31 273
CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 543	58 843 802
RESULTAT EXCEPTIONNEL	312 664	3 548 047
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 297 752	72 207 572
TOTAL DES CHARGES	747 780	59 695 980
BENEFICE OU PERTE	549 972	12 511 592

HONEYWELL HOLDING France SAS
Annexe aux comptes annuels
31-Décembre 2009

HONEYWELL HOLDING France SAS
ZI Inova 3000 2 rue de l'Avenir
88150 Thaon les Vosges

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société.

La SAS Honeywell Holding France est une société du groupe Honeywell international Inc.
A ce titre elle gère les participations du groupe dans plusieurs filiales situées essentiellement en France. Elle assure aussi, le rôle de tête de groupe d'intégration fiscale constituée avec les filiales françaises du groupe Honeywell, dont elle détient plus de 95%.

L'exercice social, clos le 31 décembre 2009, a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2008, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 934 840 030 euros
Le résultat net comptable est un profit de 549 972 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

- **Augmentation de capital des filiales**

La société a participé à plusieurs augmentations de capital au cours de l'exercice :

- augmentation de 30.000.K€ chez Honeywell Finco France. Elle a reçu 30.000.000 actions en contrepartie. Elle détient 7.07 % du capital,
- augmentation de 6.736 K€ chez Honeywell SA,
- régularisation de la création fin 2008 de la société Honeywell France E pour laquelle elle a apporté 8 K€ en numéraire et qu'elle détient à 100%.

- **Intégration fiscale**

Les sociétés Friedland SAS et Honeywell Analytics France SAS sont sortie de l'intégration fiscale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 suite à leur fusion absorption par Novar France.
Honeywell France E est entré dans l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2009.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française, au PCG et aux principes comptables généralement admis en France.

-Méthodes d'évaluation :

A compter du 01/01/2005, il est fait application des règlements CRC n° 2004-06 du 23/11/04 et n°2002-10 du 12/12/2004 relatifs d'une part à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, et d'autre part à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

2.2 Immobilisations Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.4 Provisions pour risques et charges

- *Litiges*

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

- *Pertes de change.*

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

- *Situations nettes négatives*

Une provision pour risque est constituée à hauteur des capitaux propres négatifs dans les filiales détenues.

2.5 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

2.6 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence dans la société des salariés.

Les gratifications au titre des médailles du travail sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont effectivement supportées.

2.7 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois (*ou du jour*) de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.8 Intégration fiscale

La société Honeywell Holding France Sas est tête du groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec ses filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

La nouvelle convention signée le 1^{er} janvier 2005 entre Honeywell Holding France et ses filiales intégrées prévoit (article 2) une répartition de la charge d'impôt de la façon suivante.

La filiale versera à la maison mère, à titre de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à la charge d'impôt effectivement due par la mère au prorata de son résultat et/ou de sa plus-value nette à long terme au titre de l'exercice considéré.

L'impôt sur les sociétés s'entend de l'impôt au taux normal et taux réduit, de la contribution temporaire et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Dans l'hypothèse où la mère se trouverait créancière à l'égard du Trésor de **crédits d'impôts remboursables**, celle-ci restituera cette créance aux filiales qui lui ont transféré les crédits d'impôts au prorata du montant de ces derniers.

En cas de distribution de dividendes donnant lieu à précompte général, chaque filiale retiendra ce précompte, qu'elle versera à Honeywell Holding France, sous déduction des crédits d'impôts et avoirs fiscaux qui auraient été imputables en l'absence d'intégration.

Au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 la société Honeywell Holding France n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés à raison des résultats déficitaires du groupe d'intégration fiscal. Les filiales ne sont donc pas redevables d'une contribution d'impôt sur les sociétés à la société mère.

III – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations financières

En 2009, Honeywell Holding France a participé à l'augmentation de capital de la société Honeywell Finco France à hauteur de 30.000.000 € et de Honeywell SA à hauteur de 6.736.000 €.

Elle avait participé à la création de la société Honeywell France E qu'elle détient à 100% en 2008 pour un montant de 8.000 € mais cette entrée, omise dans les comptes de 2008, a été régularisée sur 2009.

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Financières	1 197 678	36 744		1 234 422
TOTAL	1 197 678	36 744		1 234 422

La société a provision la totalité des titres de la société Honeywell France E.

Provisions Dépréciations Titres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Financières	317 323	8		317 331
TOTAL	317 323	8		317 331

3.2 Echéance des créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an
(voir échéancier des Créances et Dettes)

3.3 Disponibilité

Le poste disponibilité s'élève à 16.996 K€ et correspond au cash pool (53.136 K€ en 2008)
La variation sur le poste Cash pool reflète les augmentations de capital chez Honeywell Finco France et Honeywell SA

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à 939 389 210 € et se compose de 4 696 946 050 actions au nominal de 0.2€ chacune, détenues à hauteur de 98.95% par la société Honeywell France LLC et à hauteur de 1.05 % par Honeywell Nova Scotia Finance I.

3.4 Capitaux propres

Capitaux propres au 31 décembre 2008	933 476
Bénéfice de l'exercice	550
Capitaux propres au 31 décembre 2009	934 026

3.5 Provisions pour risques et charges

(en K€)	31-déc 2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc 2009
Provision pour Risque situation nette	0	2	0	2
Autres provisions pour risques	0		0	0
Provision pour indemnités de départ à la retraite	31	48	31	48
Provision stocks options	0			0
Total	31	50	31	50

3.6 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes au 31 décembre 2009 est à échéance de un an au plus.

3.7 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31-déc-09	31-déc-08
Clients et comptes rattachés	221	150
Emprunts	0	0
Disponibilité- C/C cash pool	18.996	53.136
Comptes courants impot	-532	-8.380
Créances / (dettes) Nettes	18.685	44.906

Les comptes courants sont reclassés en « Emprunts et Dettes financières Divers » lorsqu'ils sont créditeurs et en « Disponibilité » lorsqu'ils sont débiteurs et en « *Autres dettes* » ou « *Autres Créances* » pour les comptes courants d'impôt groupe.

La variation sur le poste Cash pool reflète les augmentations de capital chez Honeywell Finco France et Honeywell SA.

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2009	2008	Variation
France	675	507	+ 33%
Etranger			
Total	675	507	33%

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées.

(en K€)	31-déc-09	31-déc-08
Ventes	675	507
Autres achats et charges externes	0	-35
Produits financiers	261	9.106
Charges financières	0	-154
Produits exceptionnels	331	62.322
Charges exceptionnelles	0	-58.813

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31-déc-09	31-déc-08
Reprises sur provisions	0	202
Dotations aux provisions	-8	0
Intérêts sur financement entreprises liées	261	1.396
Dividendes	0	7.556
Autres produits / (charges) financiers	0	0
Produit net (charge)	253	9.154

4.4 Résultat exceptionnel

(en K€)	31-déc-08	31-déc-08
Plus-values sur cessions d'immobilisations financières	331	3.509
Dotations aux provisions	-50	-31
Autres produits	0	0
Reprises sur provisions	31	70
Produit net (charge)	313	3.548

4.5 Résultat Groupe

Le résultat d'ensemble pour le groupe avant imputation des déficits est un profit de 35 132 610 €.
Les déficits antérieurs sont de 69 690 214 €.
Au 31 décembre 2009, il existe des déficits reportables pour un montant de 34 557 604 €.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Honeywell Inc (Morristown, USA). Il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés pour le sous groupe français, en accord avec l'article L233-17 du nouveau code de commerce.

5.2 Effectifs moyens

• Cadres	2
• Atam	1
• Total	3

5.3 Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

5.4 Plan d'option d'achat d'actions

« Le Groupe Honeywell, dont la société Honeywell Holding France fait partie, a mis en place en faveur de certains de ses salariés un plan d'option d'acquisitions d'actions dont résulteraient éventuellement des engagements pour la société en cas de levée dédites options. »

(1) Informations financières Honeywell Holding (voir n° 2009-2) Filiales et Participations	(2) Capital	(3) Capitaux Propres autres que le capital	(4) Quota-part du capital détenu (en %)	(5) Valeur comptable des titres détenus		(6) Montant des avances concordées par la société et non encore remboursées	(7) Montant des cautions et avals donnés par la société	(8) Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	(9) Résultat périodique ou par le dernier exercice écoulé	(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	(11) Observations
				Brute	Provisions	Netto					
A. Renseignements détaillés sur chaque titre (1) dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société autorisée à la publication : Financière Honeywell Honeywell SA Honeywell Pitway France Honeywell LMB SECAN Honeywell France E (ex UOP Product France) 10 et 50 % FINCO	207 553 345	(18 010 814)	88,10%	1 073 759 492	317 323 362	756 436 130		2 156 232	(7 443 022)	Neant	
	16 449 820	9 434 735	99,99%	100 180 504		100 180 504		106 192 224	(4 602 048)	Neant	
	15 406 360	(11 282 346)	86,57%	13 338 500		13 338 500			4 962 418	Neant	
	743 350	(823 382)	100,00%	1 436 000	-	1 436 000		9 534 928	1 027 192	Neant	
	11 626 400	(3 726 966)	100,00%	15 700 000	8 000	15 700 000		53 234 585	1 051 237	Neant	
	8 000	(9 781)	100,00%	8 000		-		-	(9 375)	Neant	
	424 037 500	3 572 459	6,20%	30 000 000		30 000 000		-	3 572 459	Neant	
B. Renseignements globaux sur les autres titres (1) dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société autorisée à la publication : Filiales françaises (ensemble) Filiales étrangères (ensemble)				1 234 422 486	317 331 362	917 091 124					

(1) à (6) : voir n° 2009-1

(7) à (12) : voir n° 2009-2

infos 2009 non req

3 IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE HONEYWELL FRANCE C.

3.1 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT HONEYWELL FRANCE C.

3.1.1 Dénomination sociale

Honeywell France C. SAS.

3.1.2 Siège social

Le siège social de Honeywell France C. est situé Zone Industrielle - 2 rue de l'Avenir, 88150 Thaon Les Vosges.

3.1.3 Forme et nationalité

Honeywell France C. est une société par actions simplifiée de droit français.

3.1.4 Registre du commerce, durée et exercice social

Honeywell France C. est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Epinal sous le numéro 428 766 901.

Honeywell France C. est une société créée et immatriculée le 22 décembre 1999 et, sous réserve de prorogation ou de dissolution votée par la société en assemblée générale extraordinaire, expirera le 16 décembre 2050.

L' exercice social commence le 1er janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année.

3.1.5 Objet social de la société

L'objet social de Honeywell France C. est défini à l'article 2 de ses statuts , reproduit ci-dessous :

"La société a pour objet :

- L'étude, la création, l'exploitation, la gestion, la direction, l'administration de toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, immobilières ou financières ;
- L'acquisition, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et le fonctionnement de tous ateliers, usines, bureaux ou locaux ;
- La prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, d'établissements ou groupements d'intérêts économique de nature immobilière, industrielle ou commerciale, à créer ou déjà existantes ;
- La gestion d'un portefeuille de participation et de titres ;
- Dans les limites du champ d'application de l'article 12 de la loi n°84-46 du 24 janvier 1984, toute transaction de financement ou de paiement au comptant avec les sociétés du groupe auquel elle appartient, comprenant, et sans limitation, tout prêt et/ou octroi de garantie, de gage, d'aval ou de tout autre engagement, garantir ses obligations et les obligations des sociétés du groupe auquel elle appartient, ainsi que, plus généralement, toute opération relative aux actions, titres, valeurs mobilières ou obligations, cession ou transfert de toute créance de toute nature, toute opération de change ou de taux d'intérêt, tout swap, toute opération de titrisation ou de défaillance ;

- La prestation de services de conseil et d'assistance en matière (i) de gestion et de suivi d'activités industrielles ou commerciales, (ii) de gestion et suivi d'opérations financières, (iii) de gestion et suivi des ressources humaines, et (iv) généralement, toute prestation de service ou d'assistance se rapportant directement ou indirectement à l'activité de la société ou des sociétés dans lesquelles la société détient, directement ou indirectement, une participation ;
- La propriété et l'administration de tout immeuble ;
- Tous services relatifs aux activités ci-dessus et aux activités des sociétés dans lesquelles la société détient, directement ou indirectement, une participation, notamment tous services de valorisation de son expérience, d'assistance, d'études, de formation et de conseils d'ordre technique, commercial, publicitaire, administratif et financier ;
- L'étude, l'obtention, l'acquisition, le développement, l'exploitation, la vente, la cession, sous quelque forme que ce soit, dans tous les pays du monde, de toutes dénominations commerciales, marques, dessins, modèles, procédés et secrets de fabrication, inventions, demandes de brevets, perfectionnements et extensions, savoir-faire et tous autres droits de propriété industrielle et intellectuelle, ainsi que l'acquisition, l'exploitation et la concession de toutes licences des droits ci-dessus ;
- Toutes opérations, permettant ou facilitant le financement des transactions précitées comprenant, sans limitation, l'émission de tout instrument financier sous forme de dette ou de tout titre, valeur mobilières ou obligation (notamment les valeurs mobilières composées et les valeurs mobilières complexes) et tout emprunt obligataire ;
- Et, de manière générale, effectuer toute opération industrielle, financière ou commerciales, qu'elle soit relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui peuvent être liées directement aux objets ci-avant énoncés."

3.1.6 Consultation des documents constitutifs de Honeywell France C.

Les documents constitutifs de Honeywell France C. peuvent être consultés au Tribunal de commerce d'Epinal.

3.2 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE HONEYWELL FRANCE C.

3.2.1 Montant du capital social

Honeywell France C. a un capital social d'un montant de 100.000 euros, entièrement libéré et divisé en 200.000 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune.

3.2.2 Répartition du capital social - contrôle

Toutes les actions de Honeywell France C. sont détenues par la société Financière Honeywell SA, une filiale de Honeywell Holding France SAS.

3.3 DIRECTION ET CONTROLE DE HONEYWELL FRANCE C.

3.3.1 Président

Le seul mandataire social de Honeywell France C. est son Président.

Les fonctions du Président au sein de Honeywell France C. sont exercées par M. Jérôme Maironi, qui a été nommé le 21 décembre 1999. La durée du mandat du Président est de un (1) an, expirant le 30 juin 2010. Le mandat du Président est renouvelable. Le Président peut être révoqué de ses fonctions à tout moment sur simple décision de l'associé unique ou sur simple décision des actionnaires.

Il dispose, en tant que représentant légal de la société, de tous pouvoirs pour engager Honeywell France C.

M. Jérôme Maironi occupe divers mandats de mandataire social dans les sociétés du groupe Honeywell. Les autres postes de direction qu'occupe M. Jérôme Maironi en dehors du groupe Honeywell sont notamment les fonctions de Président de Enraf Marine Systems SAS et de Honeywell Libya SAS.

3.3.2 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire de Honeywell France C. est PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine. PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé le 23 juin 2006, pour un mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de 2010.

Le commissaire aux comptes suppléant de l'Initiateur est M. Nicolas Yves, 63 rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine. M. Nicolas Yves a été nommé le 23 juin 2006, pour un mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de 2010.

3.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE HONEYWELL FRANCE C.

3.4.1 Principales activités

Honeywell France C. a été créée pour faciliter les projets de développement du groupe en France et n'a exercé aucune activité depuis sa création.

3.4.2 Employés

Honeywell France C. n'a pas d'employés à la date de diffusion du présent document.

3.4.3 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'évènement exceptionnel ou de litige significatif susceptible d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses actifs.

3.5 INFORMATIONS FINANCIERES DE HONEYWELL FRANCE C.

Les états financiers de Honeywell France C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent ci-après :

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

A l'Associé Unique
HONEYWELL FRANCE C
ZI d'Oncourt
88150 THAON LES VOSGES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HONEYWELL FRANCE C, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

HONEYWELL FRANCE C

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009 - Page 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Marty

	Honeywell France C S.A.S. Etats Financiers au 31 décembre 2009	Page 1
--	--	--------

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2009 (12)	31/12/2008 (11)
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				1 270
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	29 495		29 495	37 195
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	29 495		29 495	38 466
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 495		29 495	38 466

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2009 (12)	31/12/2008 (11)
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(67 534)	(63 532)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(9 471)	(4 203)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	22 995	32 466
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 500	6 000
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 500	6 000
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	29 495	38 466

Résultat de l'exercice en centimes -9 471,38

Total du bilan en centimes 29 494,51

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2009 (12)</i>	<i>31/12/2008 (11)</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			9 515 279	5 923 266
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			9 794	6 189
RESULTAT D'EXPLOITATION			(9 794)	(6 189)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			323	1 986
PRODUITS FINANCIERS			323	1 986
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			323	1 986
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(9 471)	(4 203)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2009 (12)</i>	<i>31/12/2008 (11)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	323	1 986
TOTAL DES CHARGES	9 794	6 189
BENEFICE OU PERTE	(9 471)	(4 203)

HONEYWELL FRANCE C SAS
Annexes aux
comptes annuels
31 décembre 2009

HONEYWELL FRANCE C SAS
ZI Innova 3000
2, rue de l'Avenir
88150 THAON LES VOSGES

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2009

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

La société Honeywell France C est une société du groupe Honeywell Inc.

L'exercice social clos le 31 décembre 2009 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2008, avait une durée de 11 mois et 5 jours.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

- Aucun fait caractéristique au cours de l'exercice

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française, au PCG et aux principes comptables généralement admis en France.

Méthodes d'évaluation :

A compter du 01/01/2005, il est fait application des règlements CRC n°2004-06 du 23/11/04 et n° 2002-10 du 12/12/2002 relatifs d'une part à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, et d'autre part à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.4 Intégration fiscale

La société Financière Honeywell qui détient directement ou indirectement plus de 95% du capital de Honeywell France C, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de ses éventuelles contributions additionnelles et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales, conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration fiscale, entrée en vigueur le 27 janvier 2008, a été signée entre Financière Honeywell et ses filiales intégrées. Cette convention (article 1) prévoit une répartition de la charge d'impôt entre les sociétés intégrées de la façon suivante :

« La Filiale versera à la Société Mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat, comme si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la Filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pratiquement, il s'agit de l'impôt déterminé d'après le résultat apparaissant sur l'imprimé 2058 A bis, c'est-à-dire en particulier, après imputation du déficit subi antérieurement par la société. »

Les sociétés membres de ce groupe au 31.12.09 et détenues à plus de 95 % par la société mère sont les suivantes :

- Financière Honeywell
- Honeywell France C S.A.S
- Honeywell Systèmes de Freinage S.A.
- Honeywell Laminate Systems S.A.
- Honeywell Europe Services S.A.S
- Honeywell France B SAS
- Honeywell Garrett S.A.
- Honeywell Matériaux de Friction S.A.
- Honeywell Aftermarket Europe S.A.
- Honeywell Polymers S.A.S

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à € 100.000 et se compose de 200.000 actions au nominal de € 0.50 chacune, détenues à hauteur de 100 % par la société Financière Honeywell SA.

3.2 Capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2008	32
Augmentation de Capital	
Perte de l'exercice	- 9
Capitaux propres au 31 décembre 2009	23

3.3 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

3.4 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Clients et comptes rattachés	0	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Cash pool	29	37
Créances / (dettes) nettes	29	38

Les comptes courants sont classés en "Emprunts et Dettes financières Divers" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Prêts et Disponibilités" lorsqu'ils sont débiteurs.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Autres achats et charges externes	0	2
Autres charges		
Produits financiers	0	2
Charges financières	0	0
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Honeywell International Inc., Morristown, USA. Il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés pour le sous groupe français, en accord avec l'article L233-17 du nouveau code de commerce.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL			

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL				

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencements, aménagements Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Differential de durée</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Differential de durée</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL. AUT. INC. Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.							
CORPOREL							
TOTAL							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaier Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL				
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an ou plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représentative de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et autres organismes sociaux Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés Etat, autres collectivités : créances diverses Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés en cours d'exercice Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an ou plus</i>	<i>plus d'1 an, - 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat : impôt sur les bénéfices Etat : taxe sur la valeur ajoutée Etat : obligations cautionnées Etat : autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dettes représentatives de titres empruntés Produits constatés d'avance	6 500	6 500		
TOTAL GENERAL	6 500	6 500		
Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2009

CHARGES A PAYER	6 500,00
AUTRES DETTES	6 500,00
4686200 Prov. Honoraires Divers	3 500,00
4686500 Prov. Honoraires CAC	3 000,00
TOTAL DES CHARGES A PAYER	6 500,00

4 IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.

4.1 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT HONEYWELL INTERNATIONAL INC.

4.1.1 Dénomination sociale

Honeywell International Inc.

4.1.2 Siège social

Le siège social de Honeywell International Inc. est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington 19808, County of New Castle - USA.

4.1.3 Forme sociale - nationalité

Honeywell International Inc. a été constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware.

4.1.4 Constitution, durée et exercice social

Honeywell International Inc. a été enregistrée et immatriculée le 13 mai 1985 au Registre du Commerce de l'Etat du Delaware, sous le numéro 2061772. Conformément au droit de l'Etat du Delaware, la société a été constituée pour une durée indéterminée.

L'exercice social s'achève le 31 décembre de chaque année. Le dernier exercice social s'est achevé le 31 décembre 2009. Les derniers comptes consolidés audités de Honeywell International Inc. à la date du dépôt de la présente note d'information sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

4.1.5 Objet social

L'objet social d'Honeywell International Inc. est de conclure tout acte juridique et de mener toute activité autorisés à une société qui est organisée selon la *General Corporation Law* de l'Etat du Delaware, ainsi que prévu dans le Titre 8 du *Delaware Code*.

4.2 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.

4.2.1 Montant du capital social

Au 31 janvier 2010, le capital social de Honeywell International Inc. est divisé en 766.182.091 actions ordinaires (*shares of common stock*).

Le nombre total d'actions que Honeywell International Inc. a le droit d'émettre est 2.040.000.000 parmi lesquelles 2.000.000.000 devront être des actions ordinaires et 40.000.000 des actions de préférence sans valeur nominale.

4.2.2 Cotation des actions ordinaires de Honeywell International Inc.

Les actions ordinaires de Honeywell International Inc. sont cotées aux Bourses de New York, de Chicago et de Londres sous le symbole HON. Honeywell International Inc. est membre du Standard & Poor's 500.

Le tableau suivant, établi sur la base de la liste des procurations ("*proxy statement*") préparée pour les besoins de l'assemblée générale d'Honeywell International Inc. tenue le 26 avril 2010, fait figurer les

détenteurs d'actions identifiés par Honeywell International Inc. comme étant les propriétaires (*beneficial owners*) de plus de 5% des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2009 (la date la plus récente à laquelle cette information était disponible). State Street Corporation figure dans le tableau ci-dessus parce que l'une de ses filiales (State Street Bank and Trust Company) détient 7,1% des actions ordinaires en circulation, en qualité de "*trustee*" pour certains plans d'épargne d'Honeywell (voir les notes sous tableau pour des détails complémentaires).

Nom et adresse complète	Nombre d'actions	Pourcentage d'actions ordinaires en circulation
State Stree Corporation State Street Financial Center, One Lincoln Street, Boston, MA 02111	80.328.567 ⁽¹⁾	10,5 ⁽²⁾
BlackRock Inc 40 East 52nd Street New York, NY 10022	38.745.635 ⁽³⁾	5.1

- (1) State Street Corporation a un droit de vote partagé (*shared voting power*) et un pouvoir de disposition partagé (*shared dispositive power*) dans chaque cas s'agissant des 80.328.567 actions visées ci-dessus.

State Street Bank and Trust Company, une filiale de State Street Corporation, a un droit de vote partagé (*shared voting power*) et un pouvoir de disposition partagé (*shared dispositive power*) dans chaque cas s'agissant de 74.008.482 actions visées ci-dessus.

- (2) State Street Bank and Trust Company détient 7,1% des actions ordinaires en circulation, en qualité de "*trustee*" pour certain plans d'épargne d'Honeywell. Aux termes de ces plans, State Street est tenue d'exercer les droits de vote attachés aux actions attribuables aux participants selon les instructions de ces participants et exerce les droits de votes attachés aux actions pour lesquelles il n'a pas reçu d'instruction selon la même proportion que les actions pour lesquelles il a reçu des instructions.
- (3) BlackRock Inc. est le seul détenteur du droit de vote (*voting power*) et de disposition (*dispositive power*) s'agissant de 38.745.365 actions. Le 1er décembre 2009, BlackRock Inc. a réalisé l'acquisition de Barclays Global Investors auprès de Barclays Bank PLC. En conséquence, les entités de Barclays qui détiennent des titres d'Honeywell font maintenant partie des filiales de BlackRock aux fins d'effectuer les dépôt de la *Schedule 13G* auprès de United States Securities & Exchange Commission.

Le responsable de la tenue des registres d'actionnaires (*registrars*) de Honeywell International Inc. Est : American Stock Transfer & Trust Company LLC, 59 Maiden Lane, New York, NY 10038, 1-800-647-7147, <http://www.amstock.com>; e-mail: info@amstock.com.

4.2.3 **Commissaires aux comptes**

Le commissaire aux comptes de Honeywell International Inc. est PricewaterhouseCoopers LLP (Florham Park, New Jersey - USA).

4.2.4 **Gouvernement d'entreprise**

Les principales missions du Conseil d'administration de Honeywell International Inc. consistent à superviser, pour le compte des actionnaires, la gestion des organes de direction, assurer la préservation des intérêts long terme de ces actionnaires, contrôler le respect des standards de conduite définies au niveau d'Honeywell, promouvoir l'exercice d'une gouvernance responsable et citoyenne, et en général, exercer les devoirs et responsabilités assignés à un Conseil d'administration conformément à la législation du Delaware.

Les cadres dirigeants d'Honeywell International Inc. sont désignés annuellement par le Conseil d'administration. M. David M. Cote, âgé de 57 ans, est le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général depuis juillet 2002.

Le Code de conduite d'Honeywell International Inc peut être consulté sans frais sur le site Internet de la Société sous la rubrique "*Investors Relations*" (*Section Corporate Governance*) ou peut être requis par courrier à l'adresse suivante : Honeywell, 101 Columbia Road, Morris Township, New Jersey 07962 USA c/o Vice President and Corporate Secretary.

4.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.

4.3.1 **Description des activités**

Honeywell International Inc. est l'un des leaders mondiaux en divers technologies et produits manufacturés dont le chiffre d'affaires s'est élevé en 2009 à 30,9 milliards de dollars. L'activité de Honeywell International Inc. est organisée en quatre principaux métiers :

- Aerospace: Honeywell est l'un des principaux fournisseurs internationaux de composants d'avion, de moteurs d'avionique, de produits et services connexes;
- Automation and Control Solutions ("ACS"): Honeywell ACS a vocation à protéger l'environnement et les personnes, les capitaux et les bâtiments;
- Specialty Materials: Honeywell Specialty Materials est l'un des principaux fournisseurs en matériels de haute performance présents dans presque tous les éléments de la vie quotidienne;
- Transportation Systems: la division Honeywell Transportation Systems est l'un des principaux fournisseurs de l'industrie automotrice.

Honeywell Life Safety ("HLS"), une sous-division du pôle ACS, propose une gamme complète d'équipements de protection individuelle ("EPI"), de systèmes de sécurité incendie et d'appareils de détection de fumée et de gaz.

Le 16 mai 2008, Honeywell a réalisé l'acquisition de Norcross Safety Products LLC, l'un des principaux producteurs d'EPI, pour environ 1,2 milliards de dollars. Cette acquisition a permis à Honeywell de renforcer l'offre commerciale de sa division ACS, notamment dans les systèmes de lutte contre l'incendie et de détection des gaz, qui partagent les mêmes canaux de distribution que ceux de Norcross. Honeywell, qui avait anticipé la complémentarité de son offre produits et de sa base de clientèle avec celles de Norcross, a ainsi pu dégager d'importantes synergies commerciales et créer de véritables opportunités de croissance en renforçant notamment l'attractivité de certains produits Norcross qui ont bénéficié de technologies développées par Honeywell (notamment dans les domaines des détecteurs électroniques de gaz, des détecteurs d'incendie et des technologies fibre). Cette acquisition s'inscrivait, en outre, dans le prolongement de l'acquisition et de l'intégration des sociétés Novar plc, Zellweger Analytics et First Technology plc, menées avec succès par Honeywell dans le domaine des produits de sécurité.

Norcross, qui constitue l'un des plus importants producteurs d'EPI dans le secteur industriel, offre des solutions d'équipement de protection intégrées « de la tête aux pieds » et bénéficie d'une réputation de leader reconnu dans plusieurs secteurs de ce marché tels que les appareils respiratoires à adduction d'air,

les chaussures de sécurité, les harnais, les équipements de protection pour pompiers, les gants et manchons de protection contre les lignes électriques de haute tension et la protection pour faire face aux risques de type arc électrique, et dans les marchés à intégration verticale liés à la sécurité et à la prévention (protection respiratoire, chaussures de sécurité, protection des mains, protection oculaire, protection de la tête, protection auditive, secourisme et protection antichute) ; les services de lutte contre l'incendie (équipement de protection pour pompiers, chaussures, casques, gants et autres accessoires) ; la protection contre le risque électrique (gants et manchons, équipement pour les poseurs de lignes électriques et protection contre les risques de type arc électrique). Par ailleurs, Norcross bénéficie d'un important réseau de distribution constitué de plus de 2.500 distributeurs et de marques reconnues et réputées telles que North, KCL, Fibre-Metal, Morning Pride, Pro-Warrington, Salisbury et Servus.

4.3.2 Employés

Au 31 décembre 2009, le groupe Honeywell emploie approximativement 122.000 personnes à travers le monde, parmi lesquelles environ 54.000 sont localisées aux Etats-Unis.

5 SITUATION FINANCIERE DE HONEYWELL INTERNATIONAL INC.

Données financières sélectionnées (source: page 22 du rapport annuel 2009 de Honeywell International Inc.²)

Exercice clos au 31 décembre (Year Ended December 31)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(En millions de dollars, sauf pour ce qui concerne les montants par Action)				
Resultats d'exploitation (Results of Operations)					
Chiffre d'affaires (Net sales)	\$30,908	\$36,556	\$34,589	\$31,367	\$27,652
Revenu net part du groupe (Net income attributable to Honeywell)	2,153	2,792	2,444	2,078	1,564
Par Action Ordinaire (Per Common Shares)					
Résultat d'exploitation courant (Earnings from continuing operations)					
Avant dilution potentielle (Basic)	2.86	3.79	3.20	2.53	1.85
Après dilution potentielle (Assuming dilution)	2.85	3.76	3.16	2.51	1.84
Dividendes (Dividends)	1.21	1.10	1.00	0.9075	0.825
Situation financière constatée en clôture d'exercice (Financial Position At Year End)					
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment-net)	4,847	4,934	4,985	4,797	4,658,
Total des actifs (Total assets)	36,004	35,490	33,805	30,941	31,633
Dettes court terme (Short-term Debt)	1,361	2,510	2,238	1,154	2,024
Dettes long terme (Long-term Debt)	6,246	5,865	5,419	3,909	3,082
Total dettes (Total Debt)	7,607	8,375	7,657	5,063	5,106
Capitaux propres ⁽¹⁾ (Shareowners' equity)	8,954	7,269	9,293	9,777	10,806

⁽¹⁾ Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2006, les capitaux propres ont été affectés par une réduction de \$1,512 résultant de l'adoption d'une norme comptable révisée concernant le poste "Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans".

Les comptes consolidés d'Honeywell International Inc. dans leur intégralité (pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2008 et 2007) sont inclus dans le rapport annuel d'Honeywell International Inc. qui peut être consulté sur son site Internet : <http://investor.honeywell.com/phoenix.zhtml?c=94774&p=irol-reportsannual>

² La traduction en français des postes figurant dans les données financières sélectionnées tirées du rapport annuel 2009 d'Honeywell International Inc. est une traduction libre.

6 PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

6.1 POUR L'INITIATEUR

"J'atteste que le présent document qui a été déposé le 9 juillet 2010 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Honeywell Holding France, visant les actions de Sperian Protection. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 9 juillet 2010

Président
Jérôme Maironi

6.2 POUR HONEYWELL FRANCE C.

"J'atteste que le présent document qui a été déposé le 9 juillet 2010 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Honeywell Holding France (Honeywell France C pouvant être substituée à Honeywell Holding France dès lors que cette dernière obtiendrait plus de 94% du capital de Sperian Protection) visant les actions de Sperian Protection. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 9 juillet 2010

Président
Jérôme Maironi